



En France, les syndicats demandent plus de 3 % d'augmentation

Cinq organisations syndicales représentatives du secteur bancaire s'allient pour demander une hausse de 3,2 % des salaires. Plusieurs grandes banques ont néanmoins déjà accordé des augmentations collectives comprises entre 0,5 % et 1 %.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau
et Edouard Lederer
@EdouardLederer

Coup de pression. Alors que l'inflation fait son grand retour en ce début d'année 2022, les syndicats du secteur bancaire réclament une forte revalorisation des salaires. Dans un courrier envoyé mardi aux représentants patronaux, les cinq organisations syndicales repré-

sentatives de la branche AFB (Association française des banques) réclament une augmentation générale de 3,2 % pour tous les salariés.

C'est trois à quatre fois plus que les hausses de salaires déjà accordées par certains établissements comme BNP Paribas, Société Générale ou Crédit Mutuel Alliance Fédérale. « Cette hausse collective, cela me paraît la moindre des choses que l'on pouvait demander », déclare Mireille Herriberly, secrétaire de FO Banques, et signataire du courrier avec la CFDT, la CFTC, la CGT et le SNB.

Cette intersyndicale, pas si commune dans le secteur bancaire, s'inscrit dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans la branche, qui doivent reprendre le 2 février. Elles ne concernent toutefois pas l'ensemble du secteur bancaire.

La branche AFB représente près de 180 établissements en France, dont les poids lourds BNP Paribas et Société Générale ainsi que des filiales de banques étrangères, soit environ 187.000 salariés (sur un total de 354.000). Les banques mutualistes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) n'en font pas partie, et possèdent chacune leur propre branche. La hausse de 3,2 % demandée par les syndicats correspond globalement aux revalorisations accordées dans d'autres secteurs d'activité. Elle est également censée compenser le retour de l'inflation, estimée à 2,8 % en décembre, et refléter la hausse du SMIC.

Elle doit enfin, selon l'intersyndicale, récompenser le travail fourni par les salariés en 2021 dans un contexte de crise sanitaire, et alors que

les banques s'apprentent à publier des résultats record. « Ce chiffre de 3,2 % est cohérent après des années sans augmentation générale dans la banque », pointe Diana Brajevic, secrétaire générale de la fédération CFTC Banques. Interrogée, l'AFB n'a pas souhaité s'exprimer.

La hausse est également censée compenser le retour de l'inflation, estimée à 2,8 % en décembre.

Ce coup de pression des syndicats intervient alors que les principales banques affiliées à l'AFB ont déjà terminé leurs propres négociations salariales annuelles. Chez BNP Paribas et Société Générale,

directions et partenaires sociaux sont tombés d'accord sur des augmentations collectives respectives de 0,6 % et de 0,7 %.

Une première depuis au moins dix ans

Dans l'hypothèse où la NAO de branche se montrerait plus généreuse que les accords déjà signés en entreprise, ces derniers devraient être remis à niveau ? Théoriquement, l'accord de branche devrait primer sur l'accord d'entreprise. « Mais cela est hautement improbable », reconnaît un bon connaisseur de ces discussions car les établissements sont plus puissants que la branche. Le scénario le plus probable est donc que l'AFB s'aligne sur les accords déjà signés par les entreprises. Le marché du travail dans la banque de détail et les fonctions

administratives du secteur (concernées par cet accord) n'est en effet pas aussi tendu que dans d'autres branches, où la pénurie de main-d'œuvre est criante. En revanche, le principe d'une hausse collective (et pas uniquement individuelle) pourrait être validé au niveau de la branche, tout comme l'ont déjà signé chacun à son niveau les grands établissements. Ce serait une première dans la branche depuis au moins dix ans. Les petites banques adhérentes de l'AFB devraient alors s'y conformer.

Parallèlement aux NAO, d'autres négociations sont en cours au niveau de l'AFB, notamment celles concernant les règles de télétravail. Là aussi, les syndicats comptent obtenir des avancées, alors que la percée d'Omnicron a relancé le débat sur son application inégale dans les réseaux d'agences. ■